



Cellule d'Animation sur les Milieux Aquatiques



Groupe Départemental « Suivi » Compte-rendu

Restauration de la morphologie des cours
d'eau

Le 03 avril 2019
Bassin Versant du ruisseau de Spézet



Avec le soutien de



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Au regard de la Directive Cadre sur l'Eau, l'état des cours d'eau finistériens est globalement satisfaisant sur une majeure partie du département. L'ensemble du département est couvert par des SAGE et les collectivités locales s'impliquent durablement dans la gestion et la préservation des cours d'eau. Cependant, ce « bon » état global, masque localement, des dégradations physiques (curage, recalibrage,...) des rivières et surtout des têtes de bassin versant.

Ainsi, au côté d'actions d'envergures, de nombreux chantiers de restauration de cours d'eau se développent, notamment sur les parties amont des territoires d'eau. En complément de ces travaux, des outils techniques de suivi de l'hydromorphologie des cours d'eau ont été élaborés :

- Protocole CARHYCE,
- Guide « Aide à l'élaboration d'un programme pour le suivi des travaux de restauration de cours d'eau (continuité et hydromorphologie) »

La CAMA accompagne les acteurs finistériens dans cette thématique de suivi à travers la mise en place d'un groupe technique spécifique. Composé de techniciens de rivières volontaires, ce groupe poursuit, à travers une démarche collaborative, deux objectifs principaux :

- *Mettre en pratique des outils de suivi sur des chantiers « ateliers »*
- *Définir des outils de suivi adaptés aux projets locaux de restauration de cours d'eau*

Le 03 avril 2019 le groupe départemental de suivi s'est réuni pour une journée de travail sur le bassin versant du ruisseau de Spézet. Ce cours d'eau est intégré au Contrat Territorial des affluents de l'Aulne canalisée. Ce territoire regroupe des cours d'eau en risque de non atteinte du bon état écologique.

Pour cette journée, l'objectif principal était de mettre les techniciens de rivière en situation par rapport à un projet de restauration de cours d'eau et notamment la détermination du profil en long d'un projet.

Le déroulement de la réunion a été le suivant :

- Accueil et présentation de la journée (CAMA 29)
- Présentation du CTMA des affluents de l'Aulne canalisée et du projet de restauration de cours d'eau sur le ruisseau de Spézet (Sylvestre Boichard_Etablissement Public d'aménagement et de Gestion de l'Aulne)
- Présentation d'une méthode de topographie adaptée à l'installation de points d'abreuvement (Julien Le Dez, SIVALODET)
- Atelier technique de topographie_Utilisation de différents matériels
- Réaliser un profil en long : les points essentiels (Alexandra Hubert et Mikaël Le Bihan_Agence Française pour la Biodiversité)
- Atelier technique de topographie_Réalisation du profil et recherche du talweg (projet du Moulin du Lenn)
- Exploitation des données recueillies (Alexandra Hubert et Mikaël Le Bihan_Agence Française pour la Biodiversité)

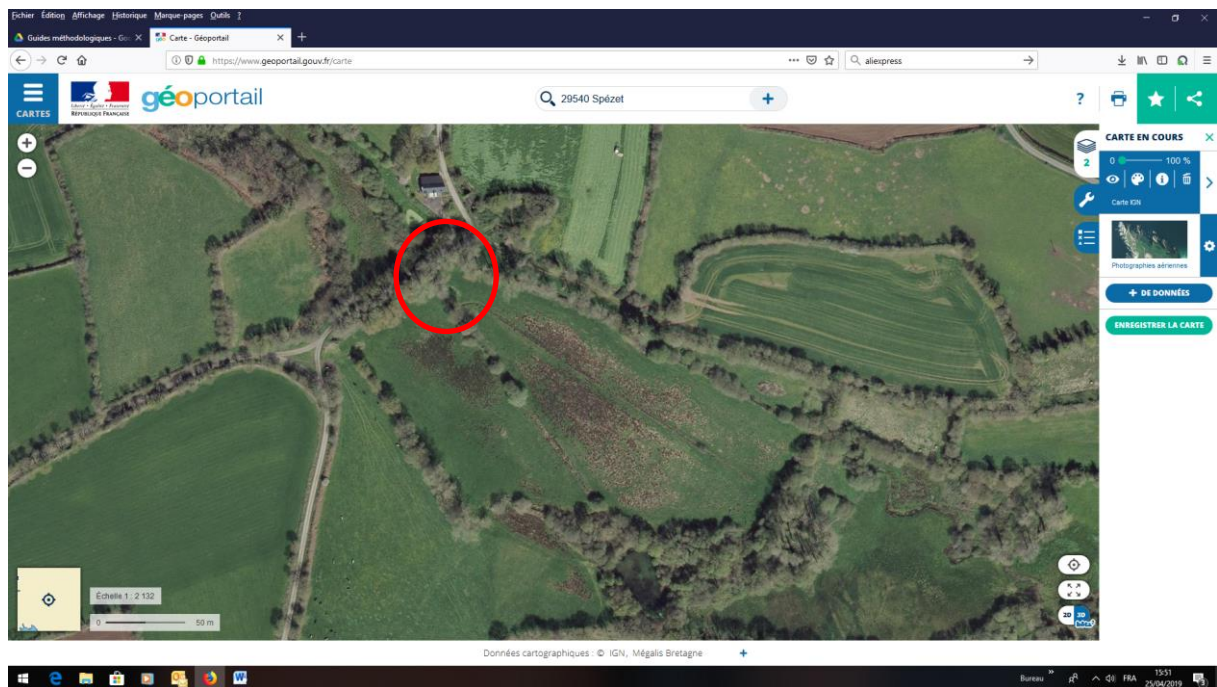
1. Présentation du Contrat Territorial des affluents de l'Aulne canalisée et du projet de restauration de cours d'eau sur le ruisseau de Spézet (Sylvestre Boichard_Etablissement Public d'aménagement et de Gestion de l'Aulne)

Sylvestre Boichard rappelle l'origine de ce Contrat Territorial et indique les actions prioritaires qui y sont menées : restauration de la continuité écologique, restauration de l'hydromorphologie (suppression des points d'abreuvement, remise en talweg,...), entretien de la ripisylve.

Pour info, un lien vers un film présentant des travaux de restauration de la continuité

<https://www.youtube.com/watch?v=YSRp4IYjvd8&t=34s>

Sylvestre Boichard présente ensuite la problématique rencontrée au niveau du Moulin du Lenn pour lequel un projet de restauration est envisagé.



Questions/Interventions

☞ Sébastien Le Goff (Morlaix Communauté) s'interroge sur le coût d'une passerelle béton telle que réalisée dans le cadre du CTMA. Sylvestre Boichard lui répond que le montant est de 9000 € car elle est prévue pour du matériel agricole.

2. Présentation d'une méthode de topographie adaptée à l'installation de points d'abreuvement (Julien Le Dez, SIVALODET)

Julien Le Dez présente la démarche du SIVALODET dans le domaine de la résorption des points d'abreuvement en lien avec le règlement du SAGE. En effet, il est amené à intervenir directement chez l'exploitant pour l'installation du dispositif (bac gravitaire) et doit donc réaliser un relevé topographique pour assurer un approvisionnement constant de l'équipement.

Il présente donc le document technique qu'il a été amené à réaliser afin de réaliser ce travail de topographie (voir pièce en annexe).

Lors de sa présentation, il insiste :

- Le choix du point de référence

- Le choix de l'installation du viseur qui doit couvrir l'espace le plus grand possible

Questions/Interventions

➡ Arnaud Cholet (Conseil départemental du Morbihan) demande le volume d'eau nécessaire pour faire fonctionner correctement un équipement type bac. Julien Le Dez lui répond que pour un bac de 500/1000 l, un débit de 0,5 l/s est suffisant. Sylvestre Boichard confirme que moins d'1 l/s suffit.

➡ Sébastien Le Goff (Morlaix Communauté) s'interroge sur la présence d'un tuyau d'alimentation dans le fond du cours d'eau et rappelle que le colmatage de la crépine peut être une faiblesse du système. Julien LE Dez lui répond que le tuyau est « agrafé » le long de la berge et que la crépine est installée dans un bidon de 20 l fixé lui-aussi en berge.

➡ Sébastien Le Goff (Morlaix Communauté) demande si il existe une réglementation par rapport à ces prélèvements pour alimenter des bacs. L'AFB lui répond que, a priori, si le prélèvement est inférieur à 2l/s, il n'y a pas de contraintes réglementaires.

Suite à cette présentation, une discussion s'instaure par rapport à l'implantation des bacs gravitaires dans les terrains considérés comme « zones humides ». La DDTM (Johann Lescoat) intervient pour indiquer que le sur-piétinement a un impact fort et donc que la stabilisation de l'aire d'abreuvement est importante.

3. Réaliser un profil en long : les points essentiels (Alexandra Hubert_Agence Française pour la Biodiversité)

L'intervention d'Alexandra Hubert porte spécifiquement sur les points d'attention relatifs à la réalisation d'un profil en long.

Elle précise que de nombreuses informations techniques sont disponibles dans des références bibliographiques :

Guide CARHYCE : <https://drive.google.com/open?id=1fbl3YD3dmQTD0u2Bj2HxiAMeYFT-hqY>

Guide technique « programme de suivi » :

<https://drive.google.com/open?id=1Y9OVNuLtj48e4miBPLxibkJSLLdJhDQP>

Alexandra Hubert insiste par rapport :

- à l'importance du choix du point de référence afin de pouvoir relier entre elles les différentes mesures dans le temps ; notamment tenir compte de l'évolution de la végétation
- au fait de commencer et finir le profil sur des radiers stables
- au fait de saisir les données de terrain le plus vite possible
- au fait d'anticiper une éventuelle érosion régressive

Questions/Interventions

➡ Sébastien Le Goff (Morlaix Communauté) demande comment il est possible d'anticiper d'éventuelles mesures d'accompagnement de projet de restauration hydromorphologique. Mikaël Le Bihan (Agence Française pour la Biodiversité) précise qu'il est important de connaître la capacité de résilience du cours d'eau (en analysant la pente, l'érodabilité des berges, le volume d'apport solide) et la présence de pressions hydromorphologiques (présence d'anciens seuils, travaux

hydrauliques,...). Il ajoute que si l'ancien lit est connu, il ne faut pas hésiter à faire des trous pour chercher le matelas alluvial et que des sondages à la tarière peuvent être réalisés afin de détecter la présence éventuelle d'un ancien matelas alluvial au droit de la restauration (profondeur, épaisseur, classes granulométriques).

➡ Sébastien Le Goff (Morlaix Communauté) demande si le niveau topographique de référence doit être donné par le 1^{er} radier en aval du secteur à restaurer. Mikaël Le Bihan (Agence Française pour la Biodiversité) répond que oui quand le cours d'eau n'est pas incisé. S'il est, il faut remonter le fond du cours d'eau pour déterminer un niveau topographique limitant le risque d'érosion.

Personnes présentes :

Nom Prénom	Structure	Mail
Sandrine Alary	CD 29 / CAMA 29	sandrine.alary@finistere.fr
Nicolas Bourré	Fédération du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique / CAMA29	nicolas.bourre@fedepeche29.fr
Alexandra Hubert	Agence Française pour la Biodiversité	alexandra.hubert@afbiodiversite.fr
Mikaël Le Bihan	Agence Française pour la Biodiversité	Mikael.le_bihan@afbiodiversite.fr
Pierre Guesné	Syndicat Mixte Haut Léon	smhl.milieuxaqua@orange.fr
Arnaud Cholet	Conseil départemental du Morbihan	arnaud.cholet@morbihan.fr
Jean Louis Bellome	Conseil départemental du Morbihan	
François Veillard	Conseil départemental des Côtes d'Armor	francois.VEILLARD@cotesdarmor.fr
Ronan Allain	Communauté de Communes du Pays des Abers	bv@pays-des-abers.fr
Samuel Guichard	Syndicat mixte Ouest Cornouaille	ouesco.guichard@gmail.com
Olivier Robin	Etablissement Public de Gestion Baie Douarnenez	milieux.naturels@epab.fr
Gwenola Le Men	Syndicat de Bassin de l'Elorn	gwenola.lemen@bassin-elorn.fr
Sébastien Le Goff	Morlaix Communauté	riviere@syndicat-tregor.fr
Julien Le Dez	SIVALODET	Julien.ledez@guimper.bzh
Yann Larhantec	Morlaix Communauté	zoneshumides@syndicat-tregor.fr
Clément Le Jeune	Syndicat Mixte Bas Léon	cre.basleon@orange.fr
Sylvestre Boichard	Etablissement Public Aménagement Gestion Aulne	sylvestre.boichard@epaga-aulne.fr

Laurianne Rioual

Etablissement Public Aménagement
Gestion Aulne

laurianne.rioual@epaga-aulne.fr



Photo FDPMA 29



Photo Morlaix Communauté

ANNEXE

FICHE METHODOLOGIQUE DE RELEVÉ DE NIVEAU DE TERRAIN
OBJECTIF : CALCULER LA PENTE D'UN COURS D'EAU

Date : _____ Commune : _____ Exploitation: _____

Cours d'eau : _____

type d'action : _____

Calage du point de reference 1 ●

ref 1 = 10 + lecture = 10 + _____ = _____ m

Détermination du point de niveau 1 ●

point niveau 1 : valeur ref 1 - lecture = _____ m

Détermination du point de niveau 2 ●

point niveau 2 : valeur ref 1 - lecture = _____ m

Détermination du point de niveau 3 ●

point niveau 3 : valeur ref 1 - lecture = _____ m

Calage du point de reference 2 ●

étape 1 : mesure niveau du point choisi avec laser POS 1

niveau laser POS 1 = ref 1 - lecture = valeur transfert = _____ m

étape 2 : calcul de point référence 2 avec laser en POS 2

ref 2 = valeur transfert + lecture mire = _____ m

Détermination du point de niveau 4 ●

point niveau 4 : valeur ref 2 - lecture = _____ m

Détermination du point de niveau 5 ●

point niveau 5 : valeur ref 2 - lecture = _____ m

